

Document présenté au conseil municipal de Villiers-sous-Grez du 5 mars 2024.

Dépendant administrativement de Villiers-sous-Grez, Le hameau de Busseau a une situation particulière à plus d'un titre : à l'écart du village, situé en pleine forêt, les raccordements aux réseaux sont difficiles.

En particulier l'alimentation électrique se fait depuis le pont de l'autoroute par une ligne aérienne qui alimente les hauts de Busseau puis descend la colline en pleine forêt vers le hameau de Busseau.

Plus de trente maisons sont concernées sur la commune de Villiers-sous-Grez, et 13 autres dépendent de la même ligne sur la commune de Larchant.

Sans remonter aux années antérieures, depuis l'automne dernier, il y a eu 4 coupures totales par chutes d'arbres : les 22 septembre 2023, les 28/29 octobre 2023, les 9/10 décembre 2023 et la dernière entre le jeudi 22 février 2024 et le samedi 24 février 2024, coupure qui a duré plus de 50 heures.

Sans électricité les maisons sont privées de chauffage, de lumière, les congélateurs s'arrêtent, et pour les 6 maisons sur les Hauts de Busseau il n'y a même plus d'eau car le surpresseur qui remonte l'eau depuis Busseau vers les Hauts ne fonctionne plus faute d'électricité.

Cette situation s'aggrave d'année en année car nous sommes aux premières loges des problèmes climatiques actuels : la sécheresse qui a sévi ces dernières années a fragilisé les arbres et une mortalité accélérée les frappent : il suffit de plusieurs jours de pluie pour détremper le sol, et s'il y a un coup de vent, ils tombent en grand nombre... parfois sur la ligne électrique qui alimente le hameau.

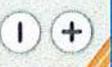
De plus, les interventions d'Enedis sont rendues très difficiles par la nature même du terrain : la ligne est inaccessible car à l'écart des routes et des chemins ruraux, la pente est importante et les nacelles normales ne peuvent y accéder ; il faut des techniciens bien équipés et des engins lourds pour intervenir efficacement.

Cette situation n'est pas seulement une gêne majeure pour les habitants, mais elle est particulièrement dangereuse par les risques d'incendie qu'elle peut provoquer : **ENEDIS mentionne sur son site « Enterrer les lignes électriques permet d'éviter des conséquences matérielles pouvant être causées par le passage d'une tempête : 98,4% des lignes moyennes tension sont ainsi enfouies.**

Plus particulièrement sur le risque incendie, il faut lire à ce sujet une étude précise sur les feux de forêt (<https://hal.science/hal-03395570v1/document>) qui relate des expérimentations sur site notamment : **La rupture d'un conducteur à 20 000 volts a eu des conséquences immédiates. Dès le contact un arc a jailli entre le conducteur et le sol. Cet arc a évidemment provoqué l'incendie des herbes au sol : au bout de 7 secondes, des fumées sont apparues, puis, après 15 secondes, des flammes assez hautes.**

Compte tenu de la fréquence des coupures et de l'aggravation de l'état de la forêt qui n'est pas près de s'améliorer, **il est donc urgent d'envisager un enfouissement de la ligne**, au moins sur le tronçon le plus exposé à des chutes d'arbres (voir les cartes en annexe).

C'est la raison pour laquelle le soutien de la mairie sera d'un précieux secours dans cette démarche.



Echelle 1 : 4 302
0 100 m

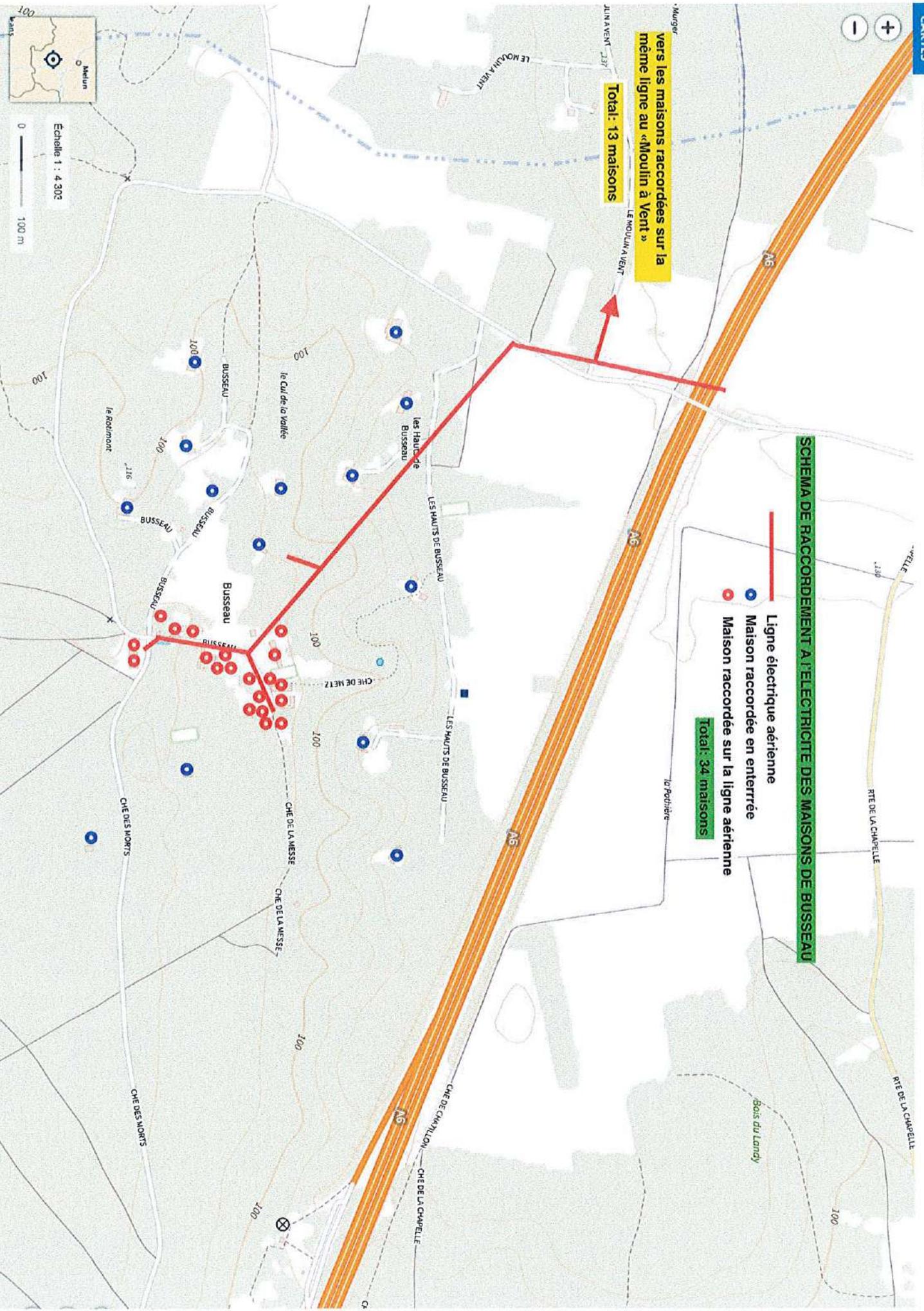
vers les maisons raccordées sur la même ligne au «Moulin à Vent»

Total : 13 maisons

SCHEMA DE RACCORDEMENT A L'ELECTRICITE DES MAISONS DE BUSSEAU

- Ligne électrique aérienne
- Maison raccordée en enterrée
- Maison raccordée sur la ligne aérienne

Total : 34 maisons



ALIMENTATION ELECTRIQUE DE BUSSEAU (Villiers-sous-Grez) ET DU MOULIN À VENT (Larchant)

Point d'origine enterré

- Ligne aérienne
- Ligne aérienne à enterrer

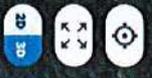
Le Moulin à Vent

Les Hauts de Busseau

Busseau



Echelle 1 : 3 987
0 100 m



Hameau de Busseau
77760 Villiers-sous-Grez
FILS ELECTRIQUES



ARBRES PRETS A TOMBER SUR LA LIGNE
photo prise le 28 février 2024

**Vue de la ligne électrique depuis le haut de Busseau vers Busseau
dans la partie qui est très souvent coupée par des chutes d'arbres**

